

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
21/10/2019

Dossier complet le :  
21/10/2019

N° d'enregistrement :  
F01119P0230

#### 1. Intitulé du projet

Programme immobilier - 8 rue des clotais 91160 CHAMPLAN - parcelle AE6

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI ILE DE FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Romain MARCHAND (développeur foncier)

RCS / SIRET

3 1 4 0 6 6 4 9 9 0 0 0 2 6

Forme juridique S.C.I

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Réalisation d'un ensemble immobilier de 15 500m <sup>2</sup> de surface de plancher (soit une surface de plancher comprise entre 10 000m <sup>2</sup> et 40 000 m <sup>2</sup> ).

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le terrain d'assiette de l'opération a une superficie de 28.012 m<sup>2</sup>. Trois bâtiments industriels désaffectés représentant 7268 m<sup>2</sup> destinés à être détruit.

Le projet 8 rue des Clotais, porté par la SCI ILE DE FRANCE, consiste en la réalisation d'un programme de 216 logements pour 15 500 m<sup>2</sup> de surface de plancher se décomposant en:

- 117 logements collectifs destinés à l'accession libre à la propriété correspondant à 7 167 m<sup>2</sup> SDP
- 54 logements locatifs sociaux correspondant à 3.744m<sup>2</sup> SDP
- 45 maisons destinées à l'accession libre à la propriété correspondant à 4 446m<sup>2</sup> SDP

Les bâtiments varient d'une hauteur de R+1 à R+2 et seront édifiés sur un seul niveau de sous-sol.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet vise à construire un programme mixte de logements en accession et sociaux afin de répondre à la demande de logements dans le secteur et à ouvrir à l'habitat des emprises ou les activités industriels ont été arrêtées.

Ces emprises, qui proposeront une transparence de cheminements depuis et vers la gare, permettront de connecter le quartier de Clotais à la gare de Longjumeau.

La création de logements proposée répond aux objectifs de l'ensemble des documents de programmation à l'échelle de la commune, PLU et Orientations d'Aménagement et de programmation.

Sur le plan environnemental, le programme ira notamment au delà des exigences de la RT 2012.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Travaux:

Le projet sera réalisé en une seule tranche.

Les travaux comprendront successivement:

- La démolition des bâtiments industriels existant
- La préparation des terrains (décapage, mis en stock des terres végétales du site et terrassement).
- Réalisation de voiries de desserte de l'ensemble immobilier
- La construction des bâtiments
- L'aménagement et le paysagement des espaces extérieurs

Calendrier :

La durée prévisionnelle du chantier est de 36 mois avec un démarrage prévu au cours du 2eme semestre 2020.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Les 54 logements sociaux seront gérés par le bailleur social retenu et par un syndic de copropriété pour les logements en accession.

L'accès au parking en sous-sol se fera par la nouvelle voirie entre la rue des clotais et le chemin latéral.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire non déposé à ce jour.

Dépôt prévisionnel : dernier trimestre 2019

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la parcelle AE6	28 012m <sup>2</sup>
Surface de plancher logements libres	7 167m <sup>2</sup>
Surface de plancher logements locatifs sociaux	3 744m <sup>2</sup>
Surface de plancher des maisons en accession	4 446 m <sup>2</sup>
Hauteur des constructions	13 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de Champlan (91)

Parcelle AE6  
8 rue des Clotais

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2 2° 9 0' 2 8 " 9E Lat. 4 8° 7 0' 2 5 " 47N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

CHAMPLAN

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est le "bassin de retenue de Saulx" (ZNIEFF type 1) et se trouve sur la commune de Saulx Les Chartreux à environ 550 m au sud ouest du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de Protection Biotope le plus proche du site correspond à l'entité de "la Fosse aux Carpes", située à environ 7,5 km au sud est du site sur la commune de Draveil.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve naturelle la plus proche est localisée sur la commune d'Antony à environ 4,5 km du secteur d'étude. Il s'agit du Bassin de la Bievre.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon le Plan d'Exposition de Bruit de l'aéroport d'Orly (PEB), le projet se trouve en zone C de nuisances sonores. Tout projet s'implantant dans une zone du PEB doit faire l'objet de prescriptions particulières concernant l'isolement acoustique des bâtis. Une étude acoustique à été réalisée
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est celui du domaine de Chilly Mazarin à environ 1,2 km à l'Est du site sur la commune du même nom. Le monument historique le plus proche est celui de l'Eglise Saint Martin sur la commune de Longjumeau, à environ 1km au sud du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Classe 3



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le PPRI de l'Yvette approuvé le 26/09/06.  Site non concerné
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASIAS et BASOL n'est référencé au droit du périmètre opérationnel.  Sources: BASIAS , BASOL L'analyse environnementale révèle une pollution naturelle du terrain, un plan de gestion est en cours d'élaboration pour évacuées ces terres vers des filières adaptées.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la zone de répartition des eaux(ZRE) de la nappe de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche correspond au "Pont de Balizy et leur abords" à 3 km au sud, sur la commune de Longjumeau.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont; - Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne à 17,2km au sud est - Massif de Rambouillet et zones humides proches à 13,5 km au nord ouest
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est celui du domaine de Chilly Mazarin à environ 1,2km à l'est du site sur la commune du même nom

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de chantier, un pompage des eaux de nappe sera réalisé pour la construction des parking sous sol. Pour l'heure la connaissance de la nappe n'est pas assez exhaustive pour connaître parfaitement les contraintes et dimensionner le pompage.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La méthode constructive retenue pourra nécessiter la réalisation d'un tapis drainant sous l'infrastructure afin de limiter les arrivées d'eau dans les parking
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les excédent potentiels correspondent matériaux issus de la phase de démantèlement (débris, gravats). Ils seront évacuées vers les installations adéquats.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De par sa nature (construction de bâtiments), le projet nécessite l'apport de matériaux de construction issus des ressources naturelles du sous-sol (provenance hors site). L'aménagement des espaces verts nécessitera un apport de terre végétale. La réutilisation de la terre végétale du site sera privilégiée.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'arasement de la majorité des plantations (espèces communes sans réelle richesse écologique) et l'aménagement des terrains en friche.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les espaces ne sont pas inscrit en zonage naturels, agricoles, forestiers ou maritimes
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est localisé en zone d'aléa fort vis-a-vis des phénomènes de retrait gonflement des argiles, de compacité faible à très faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Il à été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante dans le bâtiment principal. Des mesures d'interventions sous contraintes sont à définir lors des études à venir.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du chantier, l'opération va générer un trafic d'engins lourds. Des dispositions seront prises dans le cadre du suivi de chantier pour en limiter l'impact. Les futurs résidents se déplaceront dans le cadre de leur trajet domicile-travail. Si la proximité de la gare RER C permettra de canaliser une part des usagers, une autre partie sera amenée à l'emploi de leur véhicule personnel pour leur déplacement pendulaire
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet sera source de bruit. En phase d'exploitation, le bruit sera celui d'une zone résidentielle classique. La proximité des voies ferrées créés de faibles nuisances. Le site est situé dans un couloir aérien d'Orly, PEB zone C ( cf étude acoustique)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nuisances classiques temporaires et cantonnées à l'échelle du voisinage: vibrations en phase de terrassement et compactage de structures de chaussée La proximité de la voie ferrée nécessite une étude vibratoire, qui nous permettre le cas échéant de réduire l'impact sur la structure des bâtiments.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, il n'est pas prévu de travaux la nuit, donc pas d'émission lumineuse. En phase d'exploitation, le projet étant situé à l'intérieur d'une zone résidentielle/entreprise bénéficiant de l'éclairage public, impact limité. Le projet disposera d'un éclairage extérieur au niveau des cheminements et des entrées des bâtiments relié à une minuterie afin d'éviter une pollution lumineuse. L'apport restera faible et local.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De manière négligeable, les rejets sont liés aux voitures des résidents accédant aux habitations. Les circulations sont canalisés vers des zones de parking.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets d'eaux usées domestiques des résidents dans les canalisations du domaine public et les eaux de pluie dans les bassins de rétention.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des rejets d'eaux usées liés au fonctionnement normal des bâtiments. Les eaux pluviales seront collectées/régulées dans un ou plusieurs bassin de rétention.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun déchets dangereux. En phase chantier, les déchets seront gérés par les entreprises intervenantes Le maître d'ouvrage et son maître d'œuvre seront attentifs aux mesures prises. En phase d'exploitation, les déchets à gérer seront ceux d'une zone résidentielle classique. Il s'agira de déchets de type ordures ménagères



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection d'un monument historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Nous précisons que le projet fait partie d'une Orientations d'Aménagement au PLU de la commune de CHAMPLAN.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les bâtiments au nord de l'emprise sont agencés et conçus de manière à ce que les résidants soient protégés des nuisances sonores liées à la proximité de la voie ferrée. Les immeubles de logements bénéficieront d'aménagement permettant de réduire l'impact des nuisances sonores. Le trafic généré par la construction de 216 logements sera limité grâce à la proximité de la gare (100m) RER C.

Déchets : Le chantier de démolition/construction induit la production de déchets dont le processus de tri, évacuation et traitement en filière spécifique (décharges agréées, plan de retrait amiante..) sont réglementés, les entreprises y sont soumises. En phase exploitation, les déchets ménagers des habitations sont rassemblés dans des points de collecte prévus à cet effet puis évacués par un organisme de ramassage agréé.

Vibrations: les entreprises sont signataires d'une charte chantier à faible nuisance: technique adaptés en milieu urbain, vibration privilégiées aux heures de pleine journée.

Retrait gonflement des argiles: cet aléa sera pris en compte dans la conception des bâtiments afin que ceux ci tolèrent les éventuelles variations de la structure du sol.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet va permettre la mutation, souhaitée par la commune et la Préfecture, de cette friche industrielle sans réelle richesse écologique. Le site a été dépollué après l'arrêt de l'exploitation, il reste néanmoins une pollution naturelle qui fait l'objet d'un plan de gestion. Une étude de sols va nous permettre d'adapter la construction à la qualité des sols. La nouvelle voirie, qui traversera l'opération, créera une liaison entre Champlan et Longjumeau (actuellement 2 rues en impasse), ce qui permettra un meilleur maillage de ce quartier et facilitera l'accès à la gare. Le projet permet de supprimer le trafic de camion lié à l'ancienne activité industrielle du site. Les résultats de mesure de l'étude acoustique montrent des niveaux de bruit générés sur le site du projet relativement proche de ceux générés sur le terrain voisin non soumis au PEB sur lequel s'édifie une construction de 40 lots. Nous estimons donc que le projet prend en compte les contraintes et enjeux du site, ne nécessitant pas d'étude d'impact.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
OAP N°3 - Commune de Champlan Étude environnementale Étude acoustique

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Boulogne-Billancourt

le, 21 OCTOBRE 2019

Signature



Département :  
ESSONNE

Commune :  
CHAMPLAN

Section : AE  
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 09/05/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Corbeil  
75-79 rue Feray 91107  
91107 Corbeil-Essonnes Cedex  
tél. 01 60 90 51 00 -fax 01 60 90 51 28  
cdf.corbeil@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

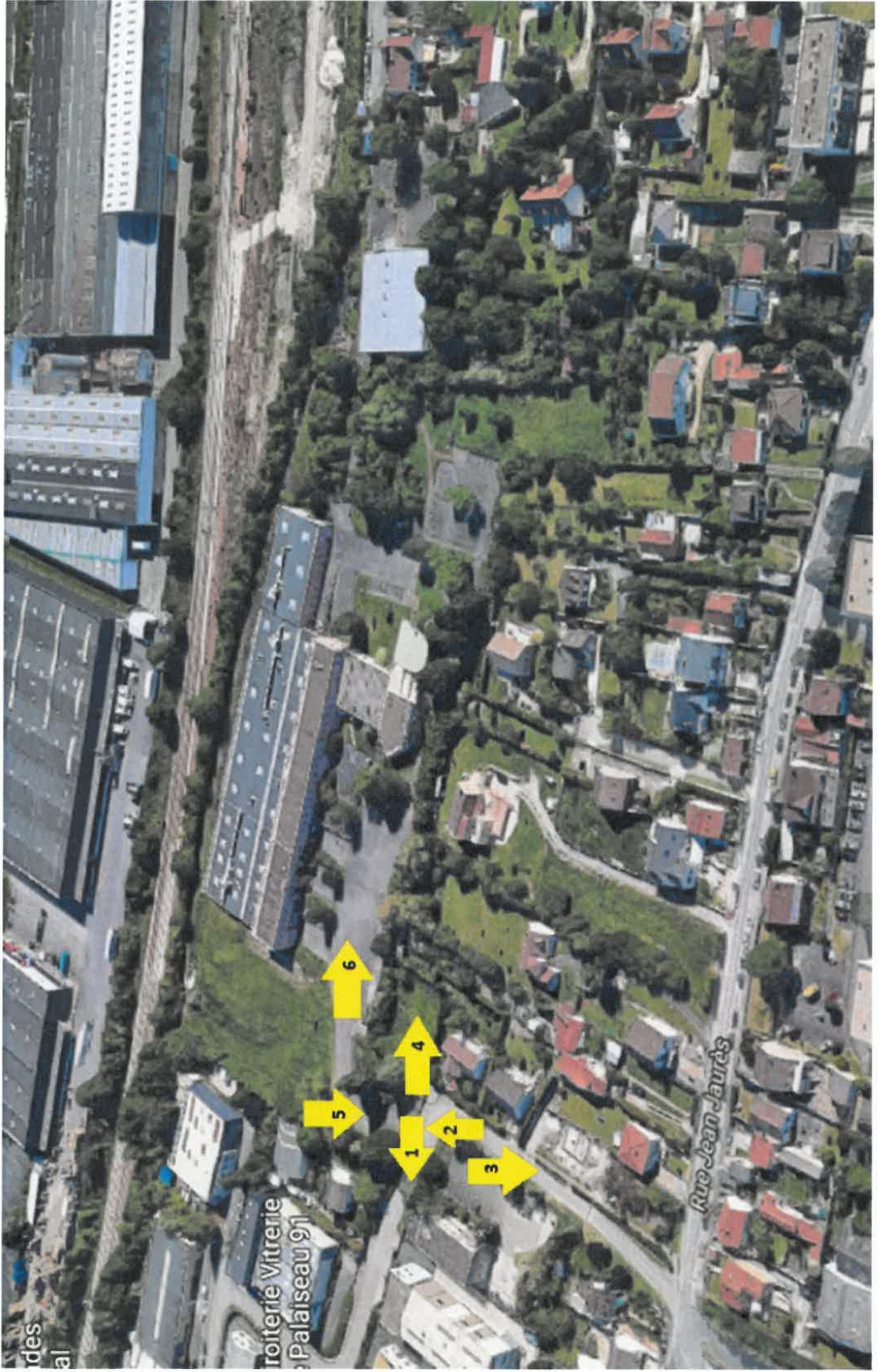




# REPORTAGE PHOTO TERRAIN







des  
al

Rue de la Vitrierie  
Palaiseau 91

Rue Jean Jaurès





**Photographie 1 : Entrée 8 rue des Clotais**



**Photographie 2 : Entrée du site**





**Photographie 3 : Bassin de retention**



**Photographie 4 : rue des clotais**



**Photographie 5 : Rue des clotais**



**Photographie 6 : Entrée chemin latéral à Longjumeau**

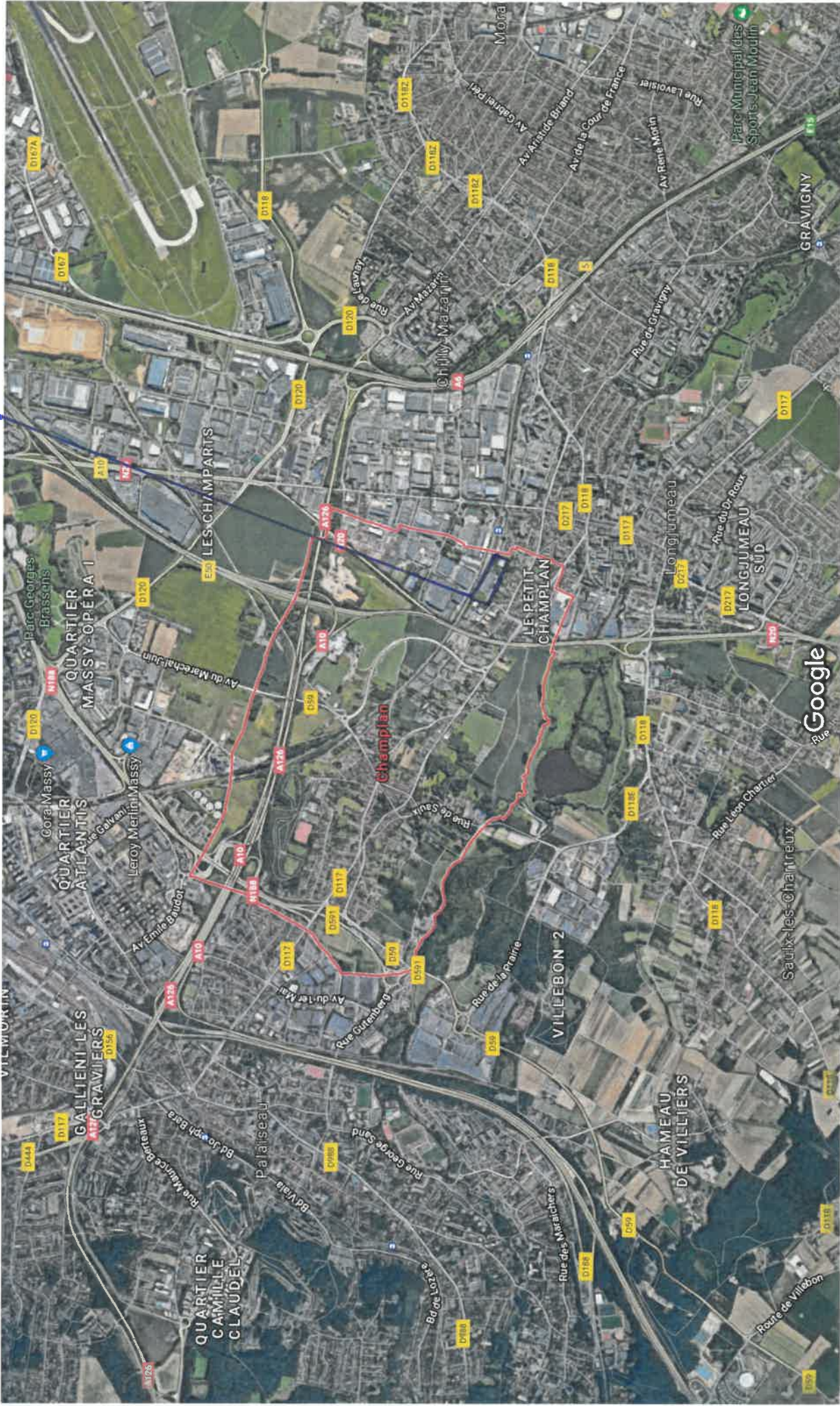








Projet







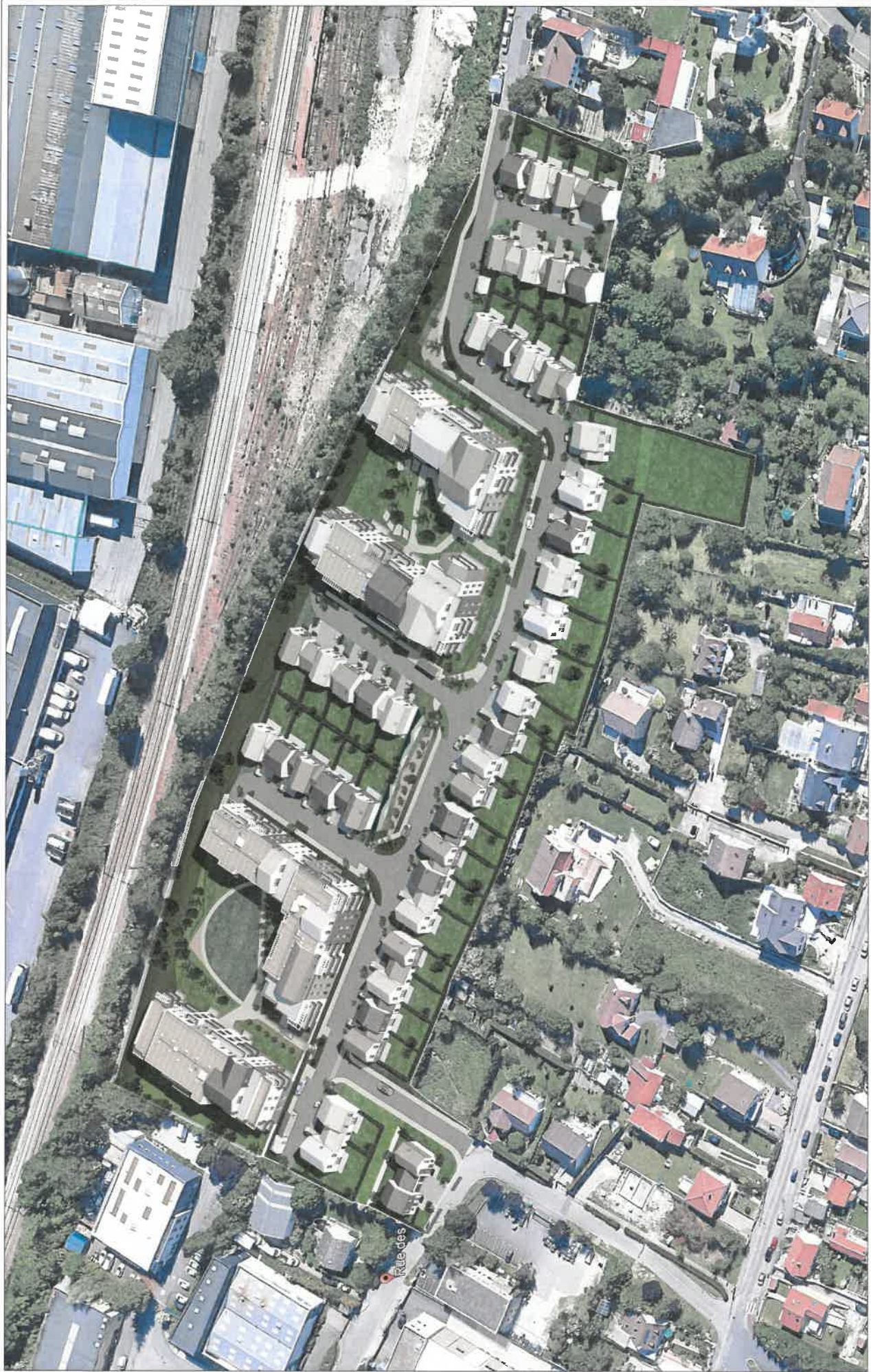
Demande de Permís de Construire vallon division

**VILLE DE CHAMPLAN**  
Projet Maisons de Ville  
& Immeubles de Logements  
8 RUE DES CLOTOIS  
91160 CHAMPLAN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LEVALLOIS PERRETTE  
COMMUNE D'AMBIERTEUILLE  
COMMUNE DE CHAMPLAN

<b>PC</b>	<b>2</b>	<b>PLAN DE MASSE</b>
<b>MAYEUR D'AMBIERTEUILLE</b> Philippe BOUTIER	<b>SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME</b> S. GUYOT	<b>SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME</b> S. GUYOT
<b>MAYEUR DE CHAMPLAN</b> Gilles COLAS	<b>SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME</b> S. GUYOT	<b>SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME</b> S. GUYOT
<b>DATE</b> 2010/09/19	<b>DATE</b> 2010/09/19	<b>DATE</b> 2010/09/19





25/09/19

ECHELLE :

**CHAMPLAIN**  
AXONOMETRIE 02

INDICE

**PC 6.2**

Atelier CAP ARCHITECTURE  
Christian Plateau ARCHITECTE DPLG  
81, Rue Sport Mar  
75011 PARIS  
Tél: 01 40 13 03 03  
caparch@caparchitecture.com



atelier cap architecture



## PLAN DE SITUATION – SITE NATURA 2000

